

Représentations théologiques de la liberté de religion et la liberté de conscience dans les trois monothéismes (textes fondateurs et pensée contemporaine)

La première séance du séminaire *Liberté de religion et de conviction en Méditerranée : les nouveaux défis* a été consacrée à une réflexion sur le discours théologique – discours actuel et analyse de son évolution depuis les origines – de chacun des trois monothéismes sur cette question. Ce concept de liberté de conscience a-t-il réellement droit de cité dans le discours religieux ? Qu'en est-il de la vérité, quelle est sa nature et son statut ? Qu'en est-il du principe herméneutique dans son rapport au texte fondateur en fonction de son statut (sacré ou divin) ?

Les trois interventions, suivies de questions et débats, ont fait apparaître l'évolution interne propre à chaque monothéisme et permis de pointer les sources de conflits internes et l'état actuel de la problématique.

Dans le judaïsme, il existe depuis l'origine une liberté d'analyse et d'interprétation des textes et depuis le XVIII^e siècle, avec les travaux de Mendelssohn – qui constituent la charte du judaïsme moderne –, la liberté de conscience est reconnue à tout un chacun ; la question du droit naturel est évoquée à ce propos. Le texte fondateur est en permanente interprétation dans un contexte religieux, social et politique : c'est ce qui fonde une liberté même par rapport à l'Écriture, laquelle est déjà dans son point de départ un dialogue entre Dieu et son peuple.

Dans le christianisme, on constate également l'apparition précoce d'une pluralité d'interprétations des différents textes émanant des Écritures ; en ce qui concerne la liberté de conscience, elle n'a pourtant été admise que très récemment dans l'Église catholique, lors du concile Vatican II. Par ailleurs, le christianisme affirme le caractère absolu de la vérité qu'il professe, ce qui pose question, d'un point de vue théologique, pour une reconnaissance de la pluralité des religions, de sa valeur et de son intérêt ; il y a aujourd'hui nécessité pour la pensée théologique de clarifier cette question de la nature du christianisme : vérité absolue ou chemin, voie vers la vérité ? Ce qui impliquerait alors la possibilité de cheminer avec d'autres religions dont la vérité se trouve en quelque sorte reconnue. Qu'on n'ait pas encore véritablement instauré de véritable réflexion ecclésiologique sur la liberté religieuse dans la société est le point central soulevé, et c'est un point crucial. Si le point de vue théologique a marqué des avancées certaines sur ces questions, il n'en va pas pour autant de même pour une perspective ecclésiologique.

Le problème qui interroge fondamentalement l'islam est celui de l'autonomie du sujet capable d'exercer sa liberté face au choix à propos de son action ainsi que de ses croyances. La question a soulevé de vifs débats avec l'émergence dès le IX^e siècle d'un courant rationaliste (valorisation de la raison comme instrument donné à l'homme pour conduire sa vie) qui affirme le libre choix des actes ; ce courant connaît une résurgence depuis le XX^e siècle avec les tensions qui y sont liées ; réfléchir à l'autonomie du sujet ne peut se faire sans que l'on interroge le statut du Coran : livre sacré ou transcription du verbe divin ? Livre qui s'est constitué dans l'histoire pour éclairer les hommes ou livre divin antérieur à la création (l'histoire humaine étant prédestinée) et qu'il devient alors très difficile d'interpréter ?... Le véritable enjeu est la reconnaissance du sujet : ce qui est d'une importance capitale, *dans la laïcité*, pour accorder aux minorités le statut de liberté auquel elles aspirent ; on voit clairement à quel point le contexte politique et l'enjeu sont dans un rapport de mutuelle dépendance. Et cela dépend aussi des conditions politiques.

Si le judaïsme et le christianisme ont réalisé leur "conversion" à la liberté de conscience, ce n'est pas encore le cas pour l'islam traversé de surcroît par de vives tensions entre la force de la modernité et celle du fondamentalisme, de la crispation sur les origines.

Il a été souligné en conclusion de cette séance qu'il ne semble pas possible de trouver dans la théologie des trois monothéismes de quoi véritablement fonder la liberté de conscience ; la religion est en effet d'abord l'affirmation d'une vérité, d'une foi, d'une tradition qu'il s'agit de mettre en avant, et non pas la mise en place d'une liberté.

La référence théologique ne serait donc pas très utile pour fonder la liberté.

Il apparaît que c'est sous la pression de l'évolution des sociétés et de l'histoire que les religions pourront être amenées, non pas théologiquement mais politiquement, à admettre une certaine pluralité religieuse, à la fois interne et externe.